

Le Président,

Perpignan, le 16 décembre 2015

Monsieur Jean CASTEX

Président

Communauté de communes Conflent Canigou

Hôtel de ville de Prades

Route de Ria

66500 PRADES

Nos réf. : 2015/281

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC des Bruills à Prades vous sollicitez pour avis notre Compagnie Consulaire.

Après instruction des éléments que vous nous avez communiqués, et prenant en compte les avis des professionnels du Conflent que nous avons sollicités, nous souhaitons vous apporter les éléments d'appréciation qui ont fondé notre position.

Le territoire de la communauté de communes est fortement contraint par son environnement. Les risques naturels inhérents à cette situation géographique, le manque de terrains plats, la nécessité de préserver les espaces agricoles, laissent peu de place à l'urbanisation. Seuls quelques espaces, comme celui des Bruills, sont classés « à urbaniser » dans les documents d'urbanisme.

Le territoire est fortement impacté par une conjoncture économique difficile depuis vingt ans, liée à la disparition d'activités porteuses d'emploi. Dans le secteur de la santé et du social, on note la disparition de la maison de repos d'Olette, des centres de rééducation de Thuès et de Vernet-les-Bains, du centre de vacances du groupe Mornay à Vernet-Les-Bains, ainsi que des réductions d'effectifs à l'ALEFPA. Dans l'industrie ce sont les fermetures des mines de spath fluor d'Escaro et de l'usine Pechiney à Olette, qui, outre les pertes directes d'emploi, ont impacté l'activité des fournisseurs locaux et sous-traitants. La déprise agricole observée de manière progressive, et que l'on constate encore aujourd'hui, a entraîné la disparition de PME de constructions de serres métalliques, de cagettes et d'emballages bois, ainsi que celle d'entreprises de vente et réparation de matériel agricole. Au total, on peut estimer que près de 500 emplois directs sont perdus, sans que des activités de substitution n'aient pallié ces manques.

L'accueil d'entreprises pourrait amorcer sur ce territoire une nouvelle dynamique économique. A ce propos, seule la ville de Prades compte une zone d'activité artisanale, la zone A Sauvy, qui n'a plus aucune parcelle disponible, et une zone à vocation commerciale avec quelques lots de petite superficie pour des activités artisanales, la zone de Gibraltar. Ainsi, il n'y a aucun foncier disponible pour l'installation de PME/PMI, alors que nous avons régulièrement des demandes d'entreprises souhaitant s'implanter en Conflent, d'autant que le territoire est classé en ZRR. Il apparaît ainsi essentiel que la collectivité se dote de foncier à vocation économique.

Concernant la partie de la future ZAC qui sera dédiée à l'habitat, l'impact de l'investissement public et l'arrivée à terme de nouveaux habitants sur le territoire ne peuvent qu'avoir une incidence positive sur l'activité des entreprises locales et du commerce de proximité que nous représentons. Nous notons que la nouvelle zone ne pourra accepter d'activités commerciales, ce qui est essentiel pour ce territoire largement saturé en GMS. Nous nous permettons souligner que les risques de nuisances qui pourraient naître par la cohabitation proche d'habitat et d'activités économiques devront être pris en compte dans l'aménagement de la nouvelle zone.

Considérant l'ensemble de ces éléments la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan que je représente émet un avis favorable sur ce projet.

Le Président,



Jean-Pierre NAVARRO.